

Analyse des conditions de participation des communautés riveraines à la création des réserves de faune au Sud-Bénin

L. L. Amoussou¹², T. O. Lougbégnon¹³, B. A. Djossa¹⁴, F. C. Kidjo¹², K. G. B. Awessou¹² et G. A. Mensah¹⁵

Résumé

Les enquêtes de terrain ont permis d'aborder la problématique de création de réserves de faune dans la partie méridionale du Bénin. Des investigations ont été faites sur les populations qui entourent les marécages de Sèmè-Kpodji, de Yovocodji à Kpomassè, la forêt marécageuse de Démè-Lokoli-Koussoukpa, celle de Gnanhouzounmè et l'estuaire de la Bouche du Roy pour recueillir leurs assentiments sur le projet de création de réserve de faune. Au total, 256 personnes ont été enquêtées dans ces différentes localités. Le sondage a révélé qu'en dehors des questions de remembrement de terres qui restent à revoir, ces populations sont pour l'ensemble favorable à la création de réserves de faune dans leur localité. Toutefois, il est important de souligner que les avis sont mitigés sur certains sites où les populations ont marqué de forte réticence par rapport au projet, c'est le cas du site de Yovocodji.

Mots clés : Réserves de faune, Population riveraine, Ramsar, Sud-Bénin.

Analysis of involvement of local communities in the creation of Fauna Reserves in the Southern Benin

Abstract

The field investigations made it possible to approach the problems of the creation of fauna reserves in the southern Benin. Investigations were done on populations who around the marshes of Sèmè-Kpodji, and Yovocodji (Kpomassè), the marshy forest of Démè-Lokoli-Koussoukpa, Gnanhouzounmè marsh forest and maritime estuary of "Bouche du Roy". 256 persons were interviewed in this different locality. The surveys reveal that apart from the question of lands re-allocation to be studied, on the whole these populations are favourable to the creation of fauna reserves in their locality. However, it is important to emphasize that the opinions are much mitigated on certain sites where the populations marked of strong reserve compared to the project. It is the case of the sites of the marshy forest of lokoli and the marsh of Yovocodji.

Key words: Reserves of fauna, Local population, Ramsar, Southern Benin

INTRODUCTION

Le Bénin, pays de l'Afrique de l'Ouest bénéficie des facteurs écologiques adaptés aux ressources naturelles remarquables notamment la faune. Néanmoins, il ne dispose que de deux parcs nationaux : la Réserve de Biosphère de la Pendjari et la Réserve de Biosphère Transfrontalière de W qui ne couvrent que 10% soit environ 1.250.000 ha de la superficie du territoire national. Cet état de choses met en péril la vie des écosystèmes qui ne bénéficient d'aucune protection notamment ceux des zones humides du Sud-Bénin (AVPN-UICN, 2005). Cela crée notamment des gaps de protection en matière de conservation durable de certaines espèces vulnérables ou menacées car les forêts

¹² MSc. Lisette Lidwine Akpédjé AMOUSSOU, Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), 08 BP 601 Tripostal, Cotonou, Tél. : (+229) 97 72 44 31/95 49 55 13, E-mail : amoussoulisette@yahoo.fr, République du Bénin.

Dr Ferdinand Claude KIDJO, Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), BP 03-1633 Cotonou, Tél. : (+229) 97 17 71 11/ 95 42 68 10, E-mail : fkidjo@yahoo.fr, claudekidjo@gmail.com, République du Bénin.

Ir. Kohomlan Gbenakpon Beranger AWESSOU, Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), Tél. : (+229) 97 11 98 85/95 40 94 34, E-mail : kohomlan@yahoo.fr, République du Bénin

¹³ Dr O. Toussaint LOUGBEGNON, Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques (ENSTA) de Kétou & Laboratoire d'Aménagement des Forêts et de Biogéographie (LAFBio), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin. E-mail : tlougbe@yahoo.fr

¹⁴ Dr Bruno A. DJOSSA, Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques (ENSTA) de Kétou, & Laboratoire d'Ecologie Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, B.P. 910 Abomey-Calavi, E-mail: djossabruno@gmail.com, République du Bénin

¹⁵ Prof. Dr Ir. Guy Apollinaire MENSAH, Centre de Recherches Agricoles d'Agonkanmey, Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, 01 BP 2359 Recette Principale, Cotonou 01, Tél. : (+229) 95 22 95 50/97 49 01 88, E-mail : mensahga@gmail.com, ga_mensah@yahoo.com, République du Bénin.

classées et protégées ne bénéficient pas toujours des mesures de protections nécessaires pour assurer la conservation de ces espèces vulnérables ou menacées (Amoussou *et al.*, 2012). De plus, la faune du Bénin présente souvent un caractère contrasté à cause de la présence des trois zones bioclimatiques qui couvrent le territoire du pays. Il existe des taxons seulement limités au Sud du Bénin et donc jusque-là très peu protégés. Cet état de chose fait qu'il est très nécessaire d'ériger des réserves de faune dans la partie sud du Bénin. Cela participe également aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) a adopté lors de sa 7ème réunion à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2004, un ambitieux programme de travail sur les Aires Protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA) dont l'objectif central est la mise en place et le bon fonctionnement des écosystèmes d'aires protégées nationaux et régionaux (aires terrestres, marines, côtières et estuariers). Le but du programme n'est pas seulement d'accroître le nombre d'aires protégées mais de s'assurer, autant que possible, qu'elles sont conçues et situées aux meilleurs endroits pour conserver la biodiversité et que ce processus soit conduit avec la participation des nombreuses parties prenantes. Au-delà de l'enjeu essentiel et primordial d'améliorer les efforts de protection de la biodiversité par le biais, d'une meilleure gestion ou de la création d'aire protégée, il y a aussi des enjeux économiques liée aux retombées économiques des aires protégées pour les populations environnantes et au-delà (Amoussou *et al.*, 2012 ; CENAGREF, 2012).

Au Bénin, depuis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996, le Bénin a concentré ses efforts sur les Réserves de Biosphère de la Pendjari et du W qui se situent dans la partie septentrionale du pays (écorégion savane ouest guinéenne) et il n'y a en aucune au Sud Bénin dans l'écorégion « mosaïque forêt savane guinéenne », dans les zones humides et la zone côtière, alors que chacune de ces zones a une diversité biologique spécifique.

La participation des communautés riveraines à la gestion des réserves de faune communément désignée sous le vocable de gestion participative des populations à la réserve de faune est de nos jours non seulement une approche pluraliste incontournable de gestion et de conservation des réserves de faune mais aussi et surtout l'expression d'une certaine maturité sociale dans la gestion des ressources naturelles (Amoussou *et al.*, 2012). Cette maturité intègre fort heureusement les dimensions anthropologique, sociologique, économique et écologique. A cet effet, les populations riveraines sont placées au centre de tout débat de création de réserves de faune. Leur adhésion est surtout recherchée dans le sens d'un consensus.

Pour remédier à ce problème, le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) avec l'accord du Gouvernement décide d'en créer d'autres. Mais un véritable problème domanial se pose souvent lorsqu'il s'agit d'un écosystème non classé. La population attachée à leur terre ont souvent du mal à s'en débarrasser pour un quelconque aménagement. C'est face à ces difficultés que s'inscrit le présent travail qui a pour objectif d'évaluer le niveau d'adhésion des populations riveraines à la création de réserve de faune dans le Sud du Bénin à travers la mise en disponibilité des terres pour la conservation et la valorisation des ressources naturelles du Sud-Bénin. Il se veut d'analyser des contraintes liées au foncier dans le cadre de la création de réserves de faune et de cerner les déterminismes sociaux y concourent à cela.

MILIEU D'ETUDE ET CHOIX DES SITES ET VILLAGES ENQUETES

Le but de l'étude est d'évaluer le niveau de participation des populations riveraines à travers la mise en disponibilité de leurs terres à la création de la réserve de faune au Sud-Bénin. Pour évaluer de façon efficiente la disponibilité des terres relatives à la création de ces réserves de faune, des enquêtes stratifiées à base de questionnaires préconçus et de guide d'entretien ont été faites auprès des populations riveraines dans les trois zones agro-écologiques du Sud du Bénin à savoir le littoral, la zone des terres de barres et la zone dépression (Amoussou *et al.*, 2012). La figure 1 a présenté la carte d'occupation du sol de l'aire d'étude.

Les sites et villages enquêtés ont été choisis sur la base de leur existence dans les sites Ramsar du Sud du Bénin (Amoussou *et al.*, 2012). Spécifiquement, le critère prépondérant est qu'il faut que ces sites comportent de vastes domaines d'écosystèmes variés abritant des espèces de faune dignes d'intérêt de protection. Le choix des villages découle de ce fait surtout de leur proximité avec ces différents sites et aussi du fait que les populations enquêtées y exercent des activités dans ces sites ou qu'elles partagent l'autorité de ces sites. Ainsi, ces villages ont été choisis dans les Communes de :

- Sèmè-Kpodji autour des écosystèmes marécageux de Sèmè Kraké, site abritant une population importante de sitatunga (*Tragelaphus spekeii*) espèce située sur la liste rouge de l'UICN et de nombreuses espèces de tortues maritimes ;

- Kpomassè autour des écosystèmes marécageux de Yovocodji également abritant le situnga et de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau ;
- Grand-Popo autour de la Bouche du Roi pour sa valeur conservatoire en site de ponte des tortues marines et des oiseaux d'eau dont les sternes ;
- Zogbodomey à cause de la forêt marécageuse de Lokoli ou Hlanzoun qui abritent une grande population de singe à ventre rouge (*Cercopithecus eurythrogaster*) et d'autres singes, du potamochère (*Potamoporcus africanus*) du situnga et de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers typiques au Sud du Bénin ;
- Bonou (forêt de Gnanhouizoumè) à cause de la présence du singe à ventre rouge, du potamochère et des oiseaux forestiers.

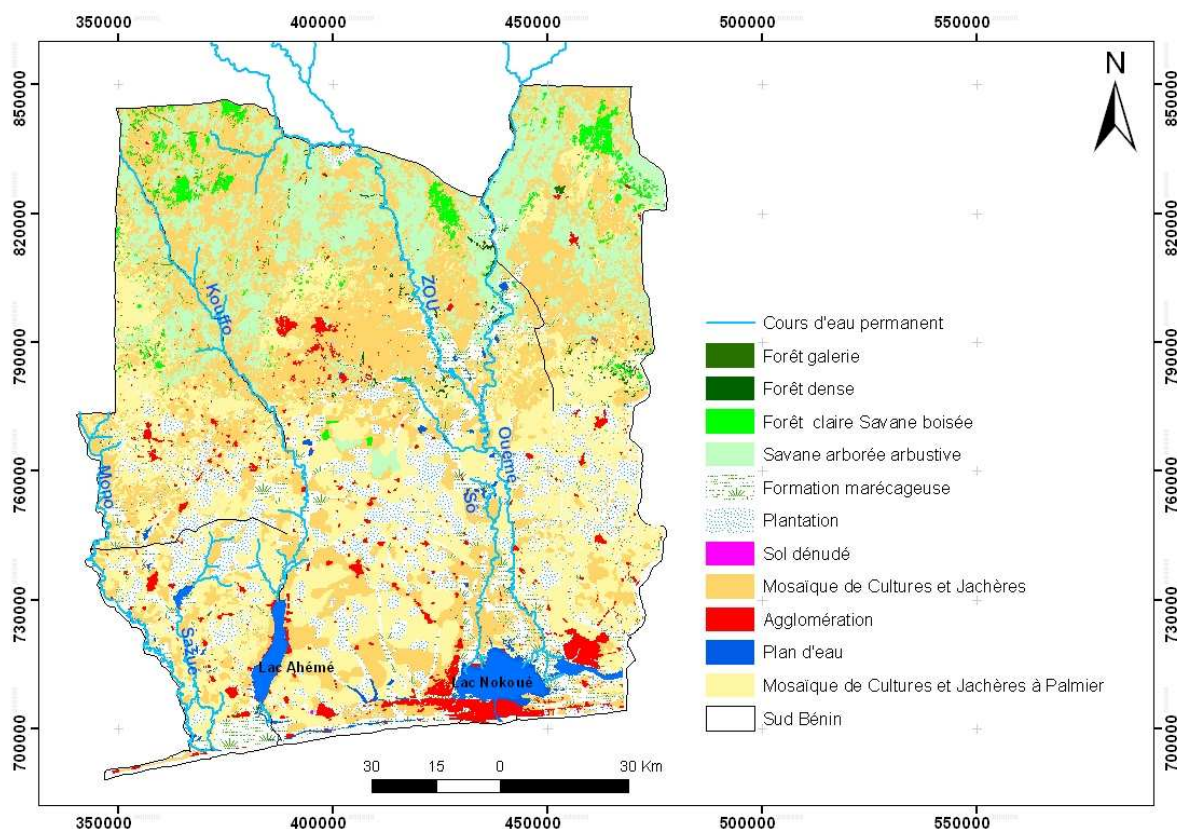


Figure 1. Carte d'occupation du sol du Sud du Bénin.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Enquête

L'enquête, a été faite à base d'un questionnaire stratifié et d'un guide d'entretien. Les données collectées ont porté notamment sur le niveau d'acceptation à la création de réserves de faune et les modalités d'expropriation ou de mise en défens des terres (Amoussou *et al.*, 2012). La méthode utilisée est celle de choix raisonné des personnes ressources, des exploitants des sites. Elle a tenu compte de l'âge, du sexe et de l'activité socioprofessionnelle. Au total un échantillon de 256 personnes a été interviewé et composé de 29 chasseurs, 60 pêcheurs, 64 cultivateurs, 72 exploitants des ressources forestières et 31 commerçants, dont 61 personnes à Yovocodji (Kpomassè), 32 personnes à Lokoli (Zogbodomey), 40 personnes à Sèmè-Djèrègbé (Sèmè Kpodji), 78 personnes à Grand-Popo et 45 personnes à Bonou.

Analyse des données

Les données collectées ont été analysées suivant trois principaux axes à savoir : le degré d'adhésion des populations à la création des réserves de faune, le niveau d'adhésion à la fusion des terres et les modes de cession des terres. Ainsi, les proportions des données concernant ces différentes modalités ont été calculées et présentées sous la forme de graphes (histogrammes) suivant les sites d'étude. L'expression de ces proportions est basée sur le principe ci-après : $p = n/N$ où p est la proportion

calculée en pourcentage, n est le nombre de déclaration des personnes par modalités et N est le total des 256 personnes enquêtées. Cela a permis de comparer les proportions des déclarations des populations riveraines investiguées. Ces analyses ont été réalisées sous le tableur Excel 2007.

RESULTATS

Degré d'adhésion à la création des réserves de faune

Les graphes de la figure 2 indiquaient le degré d'adhésion à la création de réserve de faune.

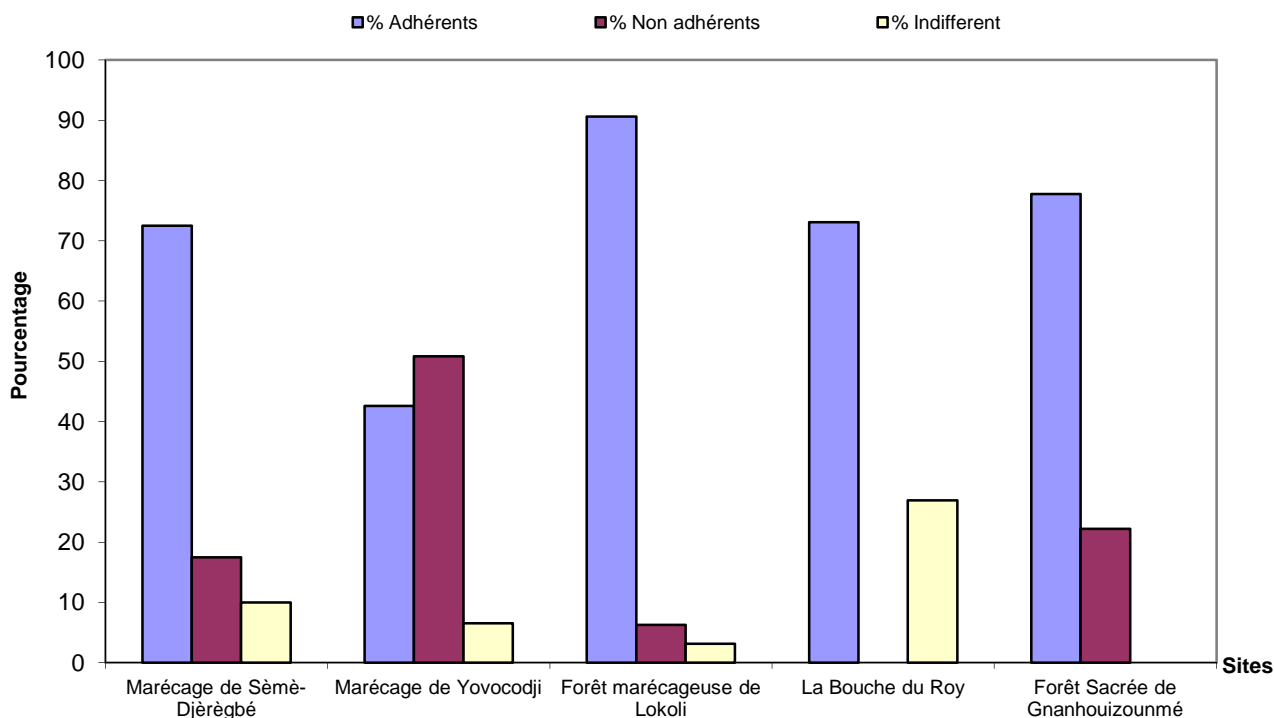


Figure 2. Degré d'adhésion à la création des réserves de faune dans le sud Bénin

Quel que soit le site, la majorité des enquêtés a été favorable à l'idée de la création excepté ceux de Yovocodji. Cependant, des variabilités ont été remarquées d'un site à un autre. A Sèmè-Djèrègbé près du 3/4 des enquêtés (72,5%) ont accepté la création de réserves, un peu moins du 1/20^{ème} (17,5%) a été contre et le 1/10^{ème} en était indifférent. Quand au site de Yovocodji la moitié (50,82%) des enquêtés n'adhéraient pas à l'idée de la création de réserves de faune. Ainsi, un travail de fond restait à faire avec ces communautés riveraines pour mieux asseoir les opportunités et le bien fondé des réserves de faune dans la partie Sud du Bénin. La création de réserves de faune a été largement acceptée par les populations enquêtées autour du site de la forêt marécageuse de Lokoli (Hlanzoun) et seulement 8,38% étaient des indifférents et non adhérents.

A la Bouche de Roy, plus des 3/4 des enquêtés ont adhéré à la création de réserves de faune contre un peu plus du quart (26,92%) d'indifférents. Les enquêtés de la forêt de Gnanhouzounmè ont accepté à 77,78% la création de réserves de faune contre 22,22% d'opposition. Au total sur les 256 personnes enquêtées autour des cinq (5) sites, 176 soit 68,75% ont adhéré à l'idée de création de réserves, 50 personnes n'y adhéraient pas soit 19,53% et 30 personnes (soit 11,72%) étaient restées indifférentes.

Niveau d'adhésion à la fusion des terres

La figure 3 a illustré le point de vue des populations riveraines concernant l'idée de la fusion des terres pour la création de réserve de faune selon les sites. Ainsi, l'adhésion à la fusion des terres a présenté trois (3) modalités et ceci en fonction des types de forêts et des zones humides considérées. En effet, une parfaite adhésion a été notée jusqu'à 87,5% sur les 256 personnes enquêtées contre une moyenne adhésion autour de 50% et une faible adhésion à 34,5%. Si l'idée de cession et de fusion des terres a été acceptée par la majorité, cependant l'impérieuse question du mode de cession des terres restait à trancher.

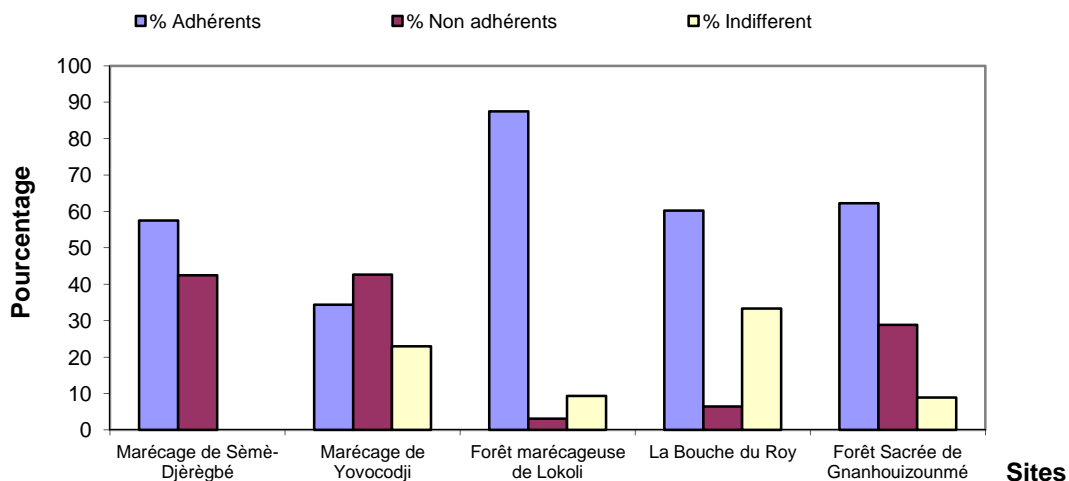


Figure 3. Adhésion à la fusion des terres pour la création des réserves de faune dans le Sud du Bénin

Modes de cession des terres

La figure 4 a présenté les proportions des déclarations des personnes qui s'étaient prononcées sur les divers modes de cession des terres destinées à la création de réserve de faune. De toutes les modalités recensées sur la figure 4, la cession des terres sous forme de don était très exprimée. Toutefois, la proportion d'indifférence d'un site à un autre était aussi remarquable. En somme, plus du tiers (37,50%) des populations interviewées est resté indifférent par rapport au mode de cession des terres. Néanmoins, 30,46% des enquêtés acceptaient de céder leurs terres par don, tandis que 15,23% adhéraient à l'idée de vente.

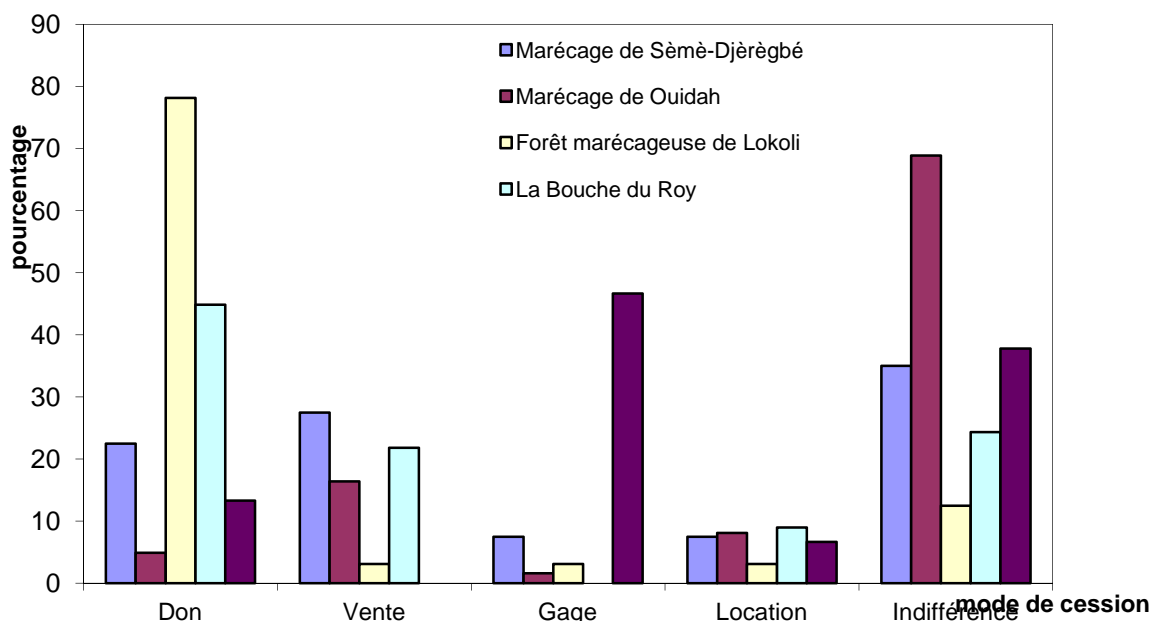


Figure 4. Mode de cession des terres pour la création de réserves de faune dans le sud du Bénin

DISCUSSION

La disponibilité des terres apparaît comme un facteur indispensable à la création de toute réserve de faune. De l'analyse des différents résultats obtenus, la majorité des enquêtés adhère à l'idée de création de réserve sauf à Yovocodji où il y a eu d'opposition. Cette réticence se comprend à plus d'un titre dans la mesure où l'aire ainsi concernée est en prise aujourd'hui à deux (2) grands problèmes que sont sa proximité par rapport à la ville de Ouidah (zone périurbaine) et la très forte population juvénile active essentiellement agricole. Ces deux (2) situations font que les riverains soupçonnent à travers cette création, une tendance à les déposséder de leur patrimoine foncier qui reste leur seul capital richesse. Certes, les populations riveraines du site de Yovocodji qui possèdent encore quelques parcelles bordières de vieilles jachères de palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) et de cocotiers (*Cocos nucifera*), n'ont probablement pas oublié l'expropriation de leurs terres lors de l'implantation de la palmeraie irriguée de Ouidah-Nord. Ainsi, ce doit être l'une des causes parmi tant d'autres de leur réticence à toute création de réserve de faune dans leur zone humide. D'ailleurs, les réactions de réticence enregistrées dans le site de Yovocodji sont semblables à celles obtenues par Egboou (2002), Egboou et Aguèmon (2004) au cours de leur étude socio-économique sur la forêt communautaire Hlanzoun, une forêt marécageuse de Lokoli (Dan, 2009 ; Dan *et al.*, 2012). Par contre, les résultats obtenus dans la localité de Lokoli lors de la présente étude diffèrent de celles obtenues par les auteurs précités. Cette différence observée peut s'expliquer par l'approche méthodologique utilisée par Egboou et Aguèmon (2004) qui avaient préconisé une conservation intégrale, alors que la présente étude préconise une meilleure organisation des populations locales en vue de mieux valoriser les ressources naturelles. Les populations ne sont pas contre l'idée de création de réserves mais se sont prononcées sur l'exploitation du *Raphia hookeri* qui est leur plus importante source de revenu (Dan, 2003 ; Dan *et al.*, 2009). Ils acceptent l'idée à condition que l'extraction du vin de raphia (*Raphia hookeri*) ne leur soit pas interdite. C'est dire que le problème du foncier reste à débattre tant que les populations sont démunies.

Par ailleurs, à la Bouche du Roy, aucun riverain de ce site n'est contre l'idée et cela se conçoit d'autant plus que les écosystèmes terrestres de ce site sont presque inexploités, la pêche étant l'activité principale des populations (Dossa *et al.*, 2007 ; Sohou *et al.*, 2009). Ainsi, le désintéressement des populations constitue un atout à vite exploiter. En effet, cette attitude doit contribuer de façon efficace à cette idée de création de réserves de faune. Néanmoins, l'acceptation de l'idée suppose un certain remembrement foncier dans l'état actuel de la pression sur les terres, c'est à cet effet que des investigations sur le principe de fusion des terres et la modalité de cession des terres bien que déjà analysée ici mérite d'être poursuivie afin d'en dénouer ou d'en découdre avec tous ses méandres (Lamarque et Mensah, 2007). En effet, l'analyse de la fusion des terres montre qu'il existe une certaine corrélation entre l'adhésion à la création des réserves et celle de la fusion des terres. A cet effet, les mêmes qui s'opposent à l'idée d'adhésion à la création s'opposent ici à l'idée de fusion et le cas des populations riveraines de Yovocodji l'illustre parfaitement. De même les sites dont l'activité des riverains ne dépend pas trop de la réserve sont autour de la moitié c'est le cas par exemple des populations riveraines de Sèmè-Djèrègbé où des activités alternatives de revenus comme le commerce informel et l'exploitation de sable de mer, etc. continuent d'occuper la majorité des riverains qui peut faire pression sur les ressources de la réserve. La situation est aussi semblable pour les populations riveraines installées à Gnanhouizounmè où les terres agricoles et l'activité de pêche dans le fleuve Ouémé sont disponibles en dehors de la forêt marécageuse (Sohou *et al.*, 2009).

Dans les différents modes de cession des terres proposés aux populations, le don semble être leur mode de cession opératoire hormis Gnanhouizounmè à Bonou qui opte pour le gage. C'est dire que les riverains de ces sites en dépit de leurs réticences observées plus haut sont tout de même favorables à l'idée de la création de réserves de faune. Seulement, le mode de cession sous forme de don présente certaines ambiguïtés, en ce sens que la gestion sous jacente à l'idée de don pose un problème. Par conséquent, il faut de façon franche spécifier la gestion de ces réserves une fois cédées par les populations. Pour ce faire, la formule de la gestion participative servie aux riverains en préambule lors des études, mérite d'être approfondie car jusqu'à quel degré de participation cette gestion doit être confiée aux populations locales qui en réalité sont les vrais gardiens de leur patrimoine? En outre, dans le contexte de la décentralisation où la gestion des ressources naturelles est plus sous la coupole des élus locaux, il est indispensable de rechercher des alternatives de consensus entre ces communautés, l'administration locale et les instances étatiques comme le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) régulatrices de la gestion des réserves naturelles (Lamarque et Mensah, 2007). C'est là autant d'inquiétudes que cache ce don des terres par la frange des populations interviewée pour la création de réserves de faune dans leurs localités respectives.

Enfin, ce sondage en direction des communautés riveraines prend en compte les aspects techniques (adhésion, cession des terres, etc.) occultant ainsi tous les aspects socioculturels, socio-économiques et l'opinion des élus locaux, toutes choses qui sont très indispensables dans le contexte actuel de la décentralisation et de la gestion participative indispensable à la réalisation de vraies réserves de faune (Lamarque et Mensah, 2007). D'ailleurs, s'agissant surtout des élus locaux, ils ont été laissés au cours de la présente étude à dessein pour éviter que leurs opinions n'influencent leurs administrés et aussi pour permettre une prise de décision intégrée (horizontale) émanant des communautés elles-mêmes. Ainsi, les enquêtes et les interviews n'ayant pas pris en compte l'opinion de tous les riverains, des séances de débats publics ou «brain storming» avec tous les leaders d'opinion et toutes les catégories socio-professionnelles restent à faire au moment de la mise en place effective des réserves de faune ou réserves naturelles.

CONCLUSION

De cette analyse des conditions de participation des communautés riveraines à la création des réserves de faune dans le sud du Bénin réalisée cinq sites abritant des taxons de faunes d'intérêt patrimonial au Bénin, une tendance à l'adhésion de la création de réserves de faune dans le sud-Bénin se note sur tous les sites. En effet, la majorité des populations riveraines des divers sites est favorable à l'idée de la création excepté celles du site de Yovocodji. Cependant, des variabilités se remarquent d'un site à un autre. Un véritable travail tant pédagogique qu'andragogique couplé à une véritable démarche participative reste encore à faire au niveau de toutes les couches sociales de l'aire d'étude pour réussir ce projet ambitieux car la pression foncière reste un problème épineux à solutionner chez ces riverains de la région méridionale du Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amoussou, L.L., T.O. Lougbégnon, B.A. Djossa, F.C. Kidjo, G.A. Mensah, 2012 : Analyse de la pression anthropique et son effet sur la biodiversité des sites à ériger en réserves de faune au Sud-Bénin. Bul. Rec. Agro. Bénin (BRAB) N° Spécial Elevage et Faune, juillet 2012, pp. 22-27.
- AVPN-UICN (Association Vivre le Paysan Nouveau), 2005 : Programme Transfrontalier de gestion participative des ressources biologiques du Lac Doukon/Cotonou Bénin, 59 p.
- CENAGREF/MEHU (Centre National de Gestion et de Réserves de Faune/Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme), 2012 : Amélioration et programmation informatique de l'outil d'évaluation économique des biens et services fournis par les aires protégées au Bénin. Rapport de consultation LaREZ. Faculté des Sciences Agronomiques. Abomey-Calavi, 27 p.
- Dan, B.S.C., 2003 : Flore et végétation des sites d'exploitation de *Raphia hookeri* dans la forêt marécageuse de Lokoli (Bénin). Mémoire de DEA, Faculté des Sciences, Université Libre de Bruxelles, Belgique ; 85 p.
- Dan, B.S.C., 2009 : Etudes écologiques, floristiques, phytosociologiques et ethnobotaniques de la forêt marécageuse de Lokoli (Zogbodomey – Bénin). Thèse de Doctorat Unique, Faculté des Sciences, Université Libre de Bruxelles, Belgique ; 260 p.
- Dan, C., B. Sinsin, J. Lejoly, 2009 : Exploitation de *Raphia hookeri* et d'autres PFNL dans la forêt marécageuse de Lokoli (Zogbodomey-Bénin). Actes du 2^{ème} Colloque des Sciences de l'UAC/Bénin ; 376-405.
- Dan, C.B.S., B.A. Sinsin, G.A. Mensah, J. Lejoly, 2012 : Influence des activités anthropiques sur la diversité floristique des communautés végétales de la forêt marécageuse de Lokoli au Sud-Bénin. Int. J. Biol. Chem. Sci. 6(6): 3064-3081, ISSN: 1991-8631, Disponible en ligne (Available online) sur <http://ajol.info/index.php/ijbcs>. Indexed in the African Index Medicus, <http://indexmedicus.afro.who.int>.
- Dossa, J.S., B.A. Sinsin, G.A. Mensah, 2007: Conflicts and Social Dilemmas Associated with the Incidental Capture of Marine Turtles by Artisanal Fishers in Benin. Marine Turtle Newsletter No. 116, pp. 10-12.
- Egboou, P., 2002 : Institutions locales et modes de gestion des ressources naturelles en zone humides du Bas-Bénin (Sous-Préfecture de Zogbodomey). Thèse d'ingénieur agronome. FSA/UAC/Abomey-calavi/Bénin, 161 p.
- Egboou, P.B., Aguemou, D., 2004 : Etude socio-économique sur la forêt communautaire du Hlan. Rapport DFRN/MAEP/Cotonou, 44 p.
- Lamarque, F., Mensah, G.A., 2007 : Valorisation et Exploitation durable des aires protégées d'Afrique occidentale : un nouveau défi, mythe ou potentialité ? In : Fournier A., Sinsin B. et Mensah G.A. (Edit.) 2007. Acte Séminaire régional sur l'aménagement et la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest? Parakou (Bénin), pp. 88-94.
- Sohou, Z., R.C. Houédjissin, N.R.A. Ahoyo, 2009 : La pisciculture au Bénin : de la tradition à la modernisation. Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin. Numéro 66, pp.49-59. ISSN:1025-2355